

Comité national de suivi sur les conditions de vie au travail – convention DGFIP/ Agence Nationale pour l’amélioration des conditions de vie au travail (ANACT) du 28 février 2022

Monsieur le Président,

La présente séance est consacrée à un point d’étape sur les travaux menés dans le cadre de la convention signée par la DGFIP et l’ANACT et plus particulièrement à la phase 2 d’expérimentation.

Vous le savez, la qualité de vie au travail est un sujet majeur pour l’alliance **CFDT-CFTC**. Il s’agit donc d’être au rendez-vous sur cette démarche qui est louable, très attendue par l’ensemble des Agents de la DGFIP qui doivent notamment faire face à la montée en puissance du télétravail sans pour autant que l’organisation ait été suffisamment repensée et adaptée.

Pour l’alliance **CFDT-CFTC**, il est essentiel d’être réactif lors du constat d’un dysfonctionnement et d’un risque professionnel. Faire évoluer les outils du processus d’évaluation des risques professionnels doit fluidifier le processus mais ne remplacera en aucun cas la concertation et le dialogue.

La démarche QVT nécessite aussi d’être dans un contexte a priori favorable à la participation des agents et à la concertation sociale. Sur ce point, nous ne pouvons que regretter que la DGFIP ait continué à marche forcée la mise en place du NRP y compris pendant la pandémie. Pourtant, l’alliance **CFDT-CFTC** avait demandé à plusieurs reprises à l’administration de surseoir à la mise en place de ce nouveau réseau pendant la pandémie pour ne pas rajouter de l’angoisse aux agents déjà inquiets. Parmi les préoccupations de la DG sur les conditions de vie au travail des agents, celle de la santé devrait être prioritaire. Nos demandes sont restées lettre morte alors qu’il ressort du dernier observatoire interne paru et mené au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 que 58 % des agents pensent que la DGFIP doit évoluer en matière d’attention au bien-être des collaborateurs pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire...nous

attendons avec impatience la prochaine enquête 2022 (pour l'année 2021) qui vient d'avoir lieu si tant est que les agents y participent encore. Car avec une baisse de la participation des agents de - 6 points en 2021, la DGFIP se particularise au sein des MEF par ce recul : est-ce parce que les agents sont las de ne pas être entendus ?

Enfin, il est indispensable de reconnaître le travail effectué par les agents et les managers toujours plus sollicités et pas toujours remerciés. Le versement d'une prime exceptionnelle en décembre 2021 - qui n'a pas d'ailleurs concerné tous les grades et notamment les managers, n'a pas vocation à compenser le gel sans fin du point d'indice . Il faut également repenser le mode de travail et prendre en compte le besoin d'autonomie de plus en plus prégnant, adopter un virage managérial dans notre administration qui est très normative et peu favorable au management participatif...

Concernant notre point d'étape de ce jour, nous sommes un peu surpris des documents préparatoires fournis à l'appui de cette séance.

Ainsi, le document de travail remis par l'administration – car il n'y en a qu'un, de 6 pages et qui reprend la genèse de la démarche – est, à l'issue d'une année de travaux, succinct pour ne pas dire minimaliste : l'avancée des travaux sur les 3 structures expérimentatrices est résumée sur une page. L'alliance **CFDT-CFTC** en est réduit à saisir directement le réseau pour obtenir a minima des diaporamas de présentation et des calendriers de réalisation plus étoffés.

Les expérimentations entrent tout juste dans le concret.

L'alliance **CFDT-CFTC** s'interroge, pouvez-vous nous confirmer que vous serez en mesure de respecter les calendriers et produire des restitutions au plus tard en mai/juin 2022 comme prévu sur tous les sites retenus?

Concernant la thématique télétravail, vous aviez envisagé d'évaluer l'impact du numérique sur les pratiques professionnelles, cela est-il toujours d'actualité ? On voit effectivement se profiler des réflexions sur la transformation numérique des services, il serait judicieux d'englober cette question dans la démarche.